

**AIGONDIGNE**

**Nombre de membres :**

- En exercice : 28
- Présents : 23
- Votants : 27
- Procuration(s) : 4
- Absent(s) excusé(s) : 1
- Absent(s) :

**DEL 2020\_073**

L'an deux mil vingt, le 21 juillet à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes, Place de la Mairie, Mougou, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Aimon Céline, Audé Laurent, Baumgarten Christian, Biraud Vanessa, Bourdier Christine, Cousset Alain, Daguts Karine, Didier Emilien, Dobirot Philippe, Dumortier Roselyne, Fleuriault Elvire, Garnier Céline, Gomes-Teixeira François, Guillorot Mikaël, Guillot Sandrine, Hipeau Gaëlle, Le Bars Arlette, Lecullier Lysiane, Magne Didier, Martinez Olivier, Melin Nicole, Noizet Michel, Rivault Pierre, Rouxel Patricia, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trochon Patrick, Zapata Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : AUDÉ Laurent, pouvoir à AIMON Céline  
DIDIER Emilien, pouvoir à ZAPATA Laurie  
FLEURIAULT Elvire, pouvoir à LECULLIER Lysiane  
THIBAUT Evelyne, pouvoir à ROUXEL Patricia

**Date de convocation :**

**Le 15 juillet 2020**

**Date d'affichage :**

**Le 15 juillet 2020**

Excusé(e)(s) : HIPEAU Gaëlle

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance : LECULLIER Lysiane

Fait à Aigondigné,  
Le 21 juillet 2020  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme

**Délibération 2020\_073 : AFFAIRES GÉNÉRALES**

**Objet : Désignation de représentants à la commission géographique « Boutonne Amont » au sein du Syndicat Mixte de la Boutonne**

Considérant la nécessité de désigner deux représentants de la commune auprès de la commission géographique « Boutonne Amont » au sein du syndicat mixte de la Boutonne.

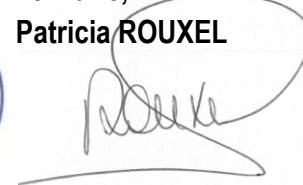
Considérant que la commission géographique œuvre sur le territoire deux-sévrien du bassin versant qui correspond à l'ancien périmètre du SMBB.

Considérant que l'objectif de cette commission est de maintenir un lien avec les communes afin de faire remonter les besoins et participer à la programmation des travaux.

Il est demandé au Conseil de désigner deux représentants.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et/ou représentés de désigner M. Patrick TROCHON et M. Alain COUSSET représentants à la commission géographique « Boutonne Amont » au sein du Syndicat Mixte de la Boutonne.**

Le Maire,  
Patricia ROUXEL



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le : .....

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.